

## LAUDATIO LAURENS CLARUS WINKEL

*M. Storme*

Le comité SARTON a décidé sur proposition de la Faculté de Droit de Gand de remettre au Professeur Laurens WINKEL la médaille George SARTON pour l'année académique 1994-1995 pour ses mérites dans le domaine de l'histoire et de la philosophie des sciences.

Je me permets de vous rappeler que George SARTON, né à Gand, a fait ses études à l'Université de Gand et a obtenu son diplôme en 1911. Il s'est établi aux États-Unis pendant la première guerre mondiale et était attaché comme chercheur au Carnegie Institution of Washington. Il a également enseigné à la Harvard University.

Il est le fondateur de ce qui est devenu l'histoire de la science. Dès le début des années vingt jusqu'à sa mort, il a préparé, écrit et publié son *"Introduction to the history of science"*. C'est dans le cadre de l'histoire des sciences que l'Université de Gand prend chaque année des initiatives pour commémorer ce grand savant qui fût formé à notre université.

Laurens Clarus WINKEL, né à La Haye, a fait ses études moyennes au Gymnasium à Amsterdam et ensuite entamé les études à l'École Supérieure Technique de Delft. Ce n'est que par après qu'il s'est inscrit comme étudiant en droit à l'Université d'Amsterdam.

Mon interprétation personnelle de ce début de la carrière scientifique du Professeur WINKEL est que celui-ci est un des rares juristes qui a opté positivement pour l'étude du droit. En effet, la plupart de nos éminents juristes ont choisi pour le droit par élimination c.-à.-d. suite à un choix négatif.

Après avoir terminé ses études de droit à l'Université d'Amsterdam, il a continué ses études juridiques à l'Université des Sciences Sociales à Toulouse, où il a obtenu le *"Doctorat d'Université"* en 1975.

De retour aux Pays-Bas, Monsieur WINKEL - nomen sit omen - travaillait dans le cadre du Wetswinkel à Amsterdam. Il est nommé par après collaborateur scientifique à la Faculté de Droit de l'Université d'Amsterdam auprès du Professeur Langemeijer, docteur honoris causa de l'Université de Gand, et ensuite chez le Professeur Ankum dans le domaine de l'histoire du droit. C'est à Amsterdam qu'il a également obtenu "cum laude" son doctorat après la défense d'une thèse sur l'erreur en droit : "*Rechtsdwaling als Rechtsorde-probleem : error juris nocet*".

Il fût d'abord nommé chargé de cours en 1984 dans le domaine de l'histoire du droit à l'Université d'Amsterdam; il a été nommé en 1994 professeur dans le domaine du développement historique du droit (historische ontwikkeling van het recht) à l'Université Erasmus de Rotterdam.

Entretemps, il a enseigné à plusieurs reprises aux Universités de Zürich et de Fribourg et notamment dans le domaine du droit romain.

Le contact avec la pratique juridique et judiciaire a été entretenu grâce à sa nomination comme Juge suppléant au Tribunal d'Arnhem.

Monsieur WINKEL a publié dans le domaine du droit romain, privé et public, de l'histoire du droit des gens, de la philosophie du droit dans l'antiquité et de l'histoire des idées juridiques en général. Si je devrais caractériser notre collègue, j'oserais dire qu'il a surtout été attiré par la "*Ideen-Geschichte*". Le noyau central de ses recherches scientifiques se trouve en effet dans le domaine de l'influence des idées philosophiques sur certaines institutions juridiques. A l'occasion de l'étude de ces institutions il fait souvent usage de faits et données qui concernent l'histoire de la tradition des idées philosophiques.

Je me plais de vous rappeler que notre collègue Monsieur WINKEL a apporté son concours scientifique et hautement apprécié lors du colloque que notre Faculté de Droit à Gand a organisé en commémoration de François LAURENT. Le rapport de Monsieur WINKEL sur la codification et l'accès à la loi pour les citoyens restera toujours une contribution remarquable à la solution du problème de l'"*Access to law*"

*and justice*".

Il y a quelques jours, le 13 janvier dernier, notre collègue Monsieur WINKEL a prononcé son oraison de rentrée lors de sa nomination comme professeur ordinaire à Rotterdam. Il a traité du problème de la vérité dans le domaine du droit et de l'histoire, ceci sous le titre *"Themis en Clio, bondgenoten of vijanden ?"*. Dans cette conférence Monsieur WINKEL a lancé l'idée que la pratique du droit est toujours l'application d'une norme du passé sur un cas du présent avec une justification pour l'avenir : *"rechtsbeoefening die steeds toepassing is van een norm uit het verleden op een geval uit het heden met verantwoordingsplicht in de toekomst"* (o.c. p. 26).

Cette approche historique de la jurisprudence me semble particulièrement passionnante puisqu'elle rend attentif pour l'aspect micro-processuel du litige : l'application de la norme juridique à un cas concret. D'autre part cette idée souligne également l'aspect macro-processuel de ce même litige : le jugement est une étape dans l'évolution du droit vers l'avenir.

Cette belle pensée de Monsieur WINKEL rejoint d'ailleurs une phrase de SARTON même : *"The present without its past is insipid and meaningless; the past without the present is obscure. The life of science, like the life of art, is eternal"*.